

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOUT 2020**

N° 2020/5/8

L'an deux mille vingt, le onze du mois d'août à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 août 2020.

### Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DELOGU Denis, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

### Absents excusés :

CARRET Bruno, DURAND Marc, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LEYDET Gilbert, SARRET Jean.

### Procurations :

M. EYRAUD donne procuration à M. NICOLAS Laurent,  
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. BARISONE Sébastien.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget général – Création de l'opération 60016 pour la modernisation et l'isolation de la toiture du Centre d'Incendie est de Secours de La Bâtie Neuve.**

Monsieur le président informe l'assemblée qu'au regard des fuites récurrentes sur la toiture du CIS de La Bâtie-Neuve et dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, il convient d'engager des travaux et ainsi d'apporter les modifications du budget général comme suit :

<b>Crédits à ouvrir en dépenses</b>						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Dépenses	Invst	23	2313	60016	CIS LBN	55 000.00 €
<b>Total</b>						55 000.00 €
<b>Crédits à réduire en dépenses</b>						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Dépenses	Invst	23	2318	60009	GEMAPI	55 000.00 €
<b>Total</b>						55 000.00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget général.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition du président,
- autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18 août 2020  
Et de la publication, le 19 août 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*